



MOTION PRÉSENTÉE PAR LES SYNDICATS DE LA FSU (SNESUP-FSU, SNCS-FSU, ET DU SNASUB-FSU)

AU CNESER DU 14 MAI 2019

LE CNESER SOUTIENT LES COLLÈGUES TURC.QUE.S

Les élu.e.s du CNESER sont très touché.e.s par la situation dramatique que vivent nombre d'enseignant.e.s-chercheur.e.s turc.que.s résidant et enseignant en France, pour certain.e.s titulaires de la fonction publique d'État et pour d'autres bénéficiaires du Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE).

Actuellement condamné.e.s en Turquie ou en passe de l'être, sans procès équitable et uniquement du fait de leur engagement contre les violences et pour les Droits de l'Homme et les libertés, nos collègues sont dans l'impossibilité totale de retourner dans leur pays sous risque d'être immédiatement interpellé.e.s et emprisonné.e.s. La situation est d'autant plus intolérable que les procès, expéditifs, ont généralement lieu en dehors des règles élémentaires de justice.

Les lois d'exception turques, même si elles sont officiellement abrogées, restent dans les faits en vigueur. Des milliers de leurs collègues déjà, en Turquie, subissent la destitution de leur emploi, doublée d'une véritable mise au ban de la société.

Les élu.e.s du CNESER apportent tout leur soutien aux collègues tur.que.s et à celles et ceux qui enseignent en France pour qu'elles et ils puissent se rendre dans leur pays sans être inquiété.e.s et, si tel est leur souhait, y retrouver un emploi, dans le respect de leurs droits et de leur dignité d'êtres humains.

Les élu.e.s du CNESER demandent à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et au Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de faire tout le nécessaire pour que les droits fondamentaux de nos collègues soient respectés en Turquie et que des observateurs français ou éventuellement internationaux soient présents lors des procès. ■

UNANIMITÉ DES 24 VOTANT.E.S